

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23122
---	--	----------------------------

SEANCE du : 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe ROBIN - pouvoir à Marie JARRY	Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD
Sandrine DELUGEAU	Anita BRIFFE - Pouvoir à Florence BAZZOLI	Véronique VILLEMONTAIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS

Secrétaire de séance : Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Souscription d'un emprunt de 2 000 000 € au budget Principal à la Caisse d'Epargne

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE REALISER** auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 2 000 000,00 € destiné à financer les investissements 2023 au budget principal, aux principales conditions ci-dessous :

Montant : 2 000 000.00 €

Score Gissler : 1A

Durée : 20 ans

Taux : Taux de rémunération du livret A + Marge 0.50%

Révision de rémunération du livret A : La constatation du taux de rémunération du livret A applicable est réalisée le deuxième jour ouvré précédent le commencement de chaque période d'intérêts

Périodicité des échéances : trimestrielle

Base de calcul des intérêts : Exact/360

Mode d'amortissement : Amortissement Linéaire

Frais de dossier : 0.10% soit 2 000.00€

Remboursement anticipé (hors cas de passage à taux fixe) : Total ou partiel (minimum 10% du capital emprunté avec un minimum de 5000.00€) à chaque échéance moyennant un préavis de 1 mois et le paiement d'une indemnité égale à 5% du capital remboursé.

Cette indemnité ne sera due que dans le cas d'un rachat du crédit par un autre établissement financier ou en cas de situation contentieuse

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat de prêt et toutes les pièces s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230621-DG_DEL_2023_122-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Nathalie MOREAU



Le Maire,


Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230621-DG_DEL_2023_122-DE
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023